

PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE ECCLESIASTIQUE LES SOURCES  
DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023 AU CENTRE PAROISSIAL « LES SOURCES »

Vice-Présidente : Aline NICOULIN  
Caissière : Nathalie MARQUES

Secrétaire : Marielle FRIDEZ

Scrutateurs : Fabio CAMPEDEL  
Etienne PLUMEY

Excusés : Mireille COURBAT  
Marie-Andrée BEURET

**Ordre du jour** :

1. Salutations et ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2023 de la commune ecclésiastique « Les Sources ».
3. Acceptation du budget 2024 et fixation de la quotité d'impôts (7,2 % de l'impôt cantonal).
4. Voter un crédit de CHF 550'000.- pour la rénovation du toit de la cure, des façades de la cure et des Sources, ainsi que le changement de certaines fenêtres, à prélever sur la provision établie à cet usage ; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.
5. Voter un crédit de CHF 50'000.- pour le changement des fenêtres et des volets de la maison de St-Germain, à prélever sur la provision établie à cet usage ; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.
6. Voter un crédit de CHF 40'000.- pour le raccordement au Thermoréseau de la chapelle de Lorette, ainsi que sa maison, à prélever sur le fonds « Bâtiments paroissiaux » ; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.
7. Approbation du projet d'aide humanitaire.
8. Informations :
  - a) du Conseil de la Commune ecclésiastique.
  - b) de l'Equipe pastorale.
9. Divers.

**1. Salutations et ouverture de la séance.**

La vice-présidente, Mme Aline NICOULIN, ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite une cordiale bienvenue à 27 ayants droit. Elle rappelle que l'ordre du jour a été annoncé, publié selon les règles en vigueur et que cette assemblée est la deuxième de l'année. Elle remercie tous les participants d'être présents.

Après les salutations d'usage, personne ne demande de modification de l'ordre du jour qui est accepté tacitement.

Elle désigne les deux scrutateurs du jour, M. Fabio CAMPEDEL et M. Etienne PLUMEY, qui sont également acceptés tacitement.

**2. Procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2023 de la commune ecclésiastique « Les Sources ».**

Mme NICOULIN présente ce point. Elle rappelle que le procès-verbal était disponible au secrétariat des Sources, ainsi que sur le site cath-ajoie.ch.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification par l'assemblée avec remerciements à la secrétaire.

### **3. Acceptation du budget 2024 et fixation de la quotité d'impôts (7,2 % de l'impôt cantonal).**

M. Pierre DEROUCLERS, conseiller, présente ce point.

Lors de la présentation, à la rubrique « Impôts », M. DEROUCLERS signale qu'il y a eu une rentrée rétroactive exceptionnelle d'environ CHF 500'000.- pour les impôts des personnes physiques.

Au point 3650/06, il précise qu'en 2022, la provision faite pour un don supplémentaire de CHF 25'000.- à la chapelle Ste-Croix pour son passage en Fondation a été supprimée, étant donné qu'elle n'a pas été créée dans les temps impartis.

Le budget 2024 est présenté avec un total des produits d'un montant de 1'346'273.- et un total des charges d'exploitation d'un montant de CHF 1'320'782.- soit un gain de CHF 25'491.-.

M. Alain COURTET et Mme Françoise ZAUGG s'intéressent au point 3650/04 « Dons et associations » et demandent comment est distribuée cette somme importante. Ils aimeraient savoir également si l'argent favorise les associations jurassiennes.

Mme Nathalie MARQUES répond qu'une commission des dons se retrouvent 2x/année et que les dons soutiennent une cinquantaine d'associations, en privilégiant les associations jurassiennes.

Mme ZAUGG demande si les dons soutiennent la Croix-Rouge et elle espère seulement la Croix-Rouge jurassienne.

Mme MARQUES répond que les deux sont soutenues et que la commission équilibre au mieux les dons.

Mme ZAUGG demande à clarifier le point 4350/02 « Cafétéria ». Pour quelle raison, il n'y a plus de rentrée d'argent à ce niveau-là.

Mme MARQUES informe qu'avec la réunification de l'Equipe pastorale, c'est cette dernière qui gère la cafétéria, son approvisionnement et donc les rentrées d'argent.

**La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte le budget 2024 et la fixation de la quotité d'impôt à 7,2% de l'impôt cantonal avec l'accord des 27 ayants droit, soit l'unanimité.**

M. Charles FRELECHOUX, président du conseil, prend la parole afin d'introduire les points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour.

Il rappelle que l'exercice comptable 2022 a bouclé sur un excédent qui a permis d'alimenter une réserve pour les bâtiments paroissiaux à hauteur de CHF 600'000.-. Le Conseil a pris le parti d'investir cette réserve dans 3 projets immobiliers afin de valoriser leurs patrimoines, mais aussi pour effectuer des économies d'énergie.

M. FRELECHOUX précise que le Conseil est conscient que les 3 projets sont sur la commune de Porrentruy, mais ce sont ces derniers qui ont été retenus, car ils étaient arrivés à maturité ou qu'ils répondaient à des opportunités en matière de calendrier.

Tous les membres du Conseil ont à cœur d'équilibrer les différents investissements entre les paroisses de Porrentruy, Bressaucourt et Fontenais. D'ailleurs d'autres projets sont en cours :

- A Fontenais, un projet sur la réfection des vitraux de l'église St-Pierre et Paul, ainsi que sur le remplacement de l'éclairage. Les devis seront connus début d'année 2024.
- A Fontenais également, un groupe de travail a été constitué afin de définir le devenir de l'ancienne école enfantine et la maison des sœurs de Fontenais. Leur avenir n'étant pas encore clair, il serait irresponsable d'y prévoir un quelconque investissement.

Arrivé au terme de son intermède, M. FRELECHOUX suggère à l'assemblée d'approuver les 3 projets qui vont être présentés.

**4. Voter un crédit de CHF 550'000.- pour la rénovation du toit de la cure, des façades de la cure et des Sources, ainsi que le changement de certaines fenêtres, à prélever sur la provision établie à cet usage ; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.**

Ce point est présenté par MM. BLEYAERT et PLUMEY du bureau d'architecture BLEYAERT ET MINGER à Porrentruy.

A la suite du mandat demandé par le Conseil et après une étude préliminaire, un cahier des charges a été proposé pour la réfection de la toiture et de la ferblanterie de la cure, pour la rénovation des façades et du mur d'enceinte de la cure et des Sources. Pour effectuer les travaux d'entretien énergétique, des demandes de permis devront être déposées car les deux bâtiments sont inscrits au patrimoine jurassien. Par exemple, pour mettre l'isolation au niveau du toit, il faudra tout détuiler et remplacer par des petites tuiles similaires. De plus, à la cure, l'isolation va se faire au niveau du plancher intermédiaire et pas directement sous les tuiles.

Plusieurs contraintes existent sur un tel dossier lié à l'exigence de l'office de la culture pour la conservation des monuments historiques : conserver la forme d'origine, utiliser des petites tuiles, respecter les techniques de décrépiage et crépiage des façades, remplacer les anciennes fenêtres avec de nouvelles fenêtres toujours en bois.

En respectant ces exigences, la paroisse a la possibilité de toucher des subventions cantonales et fédérales.

Après avoir étudié le dossier en y intégrant ces contraintes, un devis récapitulatif de CHF 550'000.- a été établi pour effectuer la totalité des travaux demandés.

Mmes Françoise ZAUGG, Nicole BESSE et MM. Fabio CAMPEDEL, l'abbé Pierre GIRARDIN, Alain COURTET, Jean-Marie DONZE, Alphonse MONNAT demandent :

- Si un traitement de charpente a été prévu ?
- Si une isolation va également être posée aux Sources ?
- Pourquoi l'isolation du toit de la cure ne se fera qu'au plancher intermédiaire et pas directement sous les tuiles ?
- Est-ce que le local des archives qui se trouve sous les toits peut poser des problèmes avec les futurs travaux ?
- Quelle est la hauteur de la salle où se trouvent les archives ?
- Une isolation périphérique est-elle prévue ?
- Quelle sera la durée de travaux ?
- Est-ce que le coût des travaux sont chiffrés en s'appuyant sur des devis ou seulement estimés ?
- Est-ce que les coûts des travaux sont couverts par les fonds ou faudra-t-il faire un emprunt ?

MM. BLEYAERT et PLUMEY répondent :

- Un traitement de charpente a été prévu, mais pour prolonger la vie de cette dernière, car elle est actuellement en bonne état.
- Il n'y aura pas d'isolation posée aux Sources, car la charpente et la toiture de ce bâtiment ne seront pas touchées.
- L'office de la culture refuse que l'isolation se fasse directement sous les tuiles, car la mise en place de l'isolation modifierait la toiture d'origine et ça serait un coût supplémentaire. L'isolation intermédiaire coupera mieux le froid pour les étages inférieurs. Il serait disproportionné d'isoler la totalité du bâtiment depuis le dessous des tuiles, puisque le plancher intermédiaire existe déjà. De plus, rien ne sera posé sur ce plancher.
- Les archives peuvent rester dans leur salle actuelle.
- La hauteur de la salle des archives est d'environ 2m40.
- Il n'y a pas la possibilité d'isoler par l'extérieur. L'office de la culture exige une conservation de la forme du bâtiment, des crépis et du talochage, ce qui est incompatible avec une isolation extérieure. S'il faut isoler les murs, il faut passer par l'intérieur du bâtiment. Mais les murs ont une bonne inertie thermique. Les pertes de chaleur se font par le toit, d'où sa rénovation.

- Les travaux seront réalisés sur la période la plus courte possible. Les travaux du toit se feront à la belle saison puisqu'il faut tout détuiler en même temps. En tout, il faudra compter quelques mois, mais ils seront réalisés pendant l'année 2024.
- Les coûts des travaux sont basés sur le reflet des coûts de construction actuels. 10 % sont prévus dans le devis pour les imprévus.
- Les travaux seront couverts en totalité par les fonds mis en réserve pour les bâtiments.

Mme ZAUGG demande ce qui est le plus coûteux pour conserver les archives, les laisser sous les toits ou les mettre à la cave ? Si elles ne sont plus sous les toits de la cure, faudrait-il les déplacer de bâtiment ? Et si on les déplace de lieux, que deviendra la salle actuelle des archives, sera-t-elle rénovée ?

M. FRELECHOUX répond que la conservation des archives dans les caves est moyenne. Les archives seront rangées dans des armoires compactus pour favoriser leur conservation, mais qui sont très lourdes. Donc, un ingénieur va évaluer les contraintes de ces armoires (poids, statique, anti-feu), afin de savoir s'il faudra renforcer le plancher ou déplacer les archives dans une autre salle. La gestion des archives se fera ultérieurement aux travaux.

Le conseil et l'assemblée remercient MM. BLEYAERT et PLUMEY pour leur travail et leur présentation.

**La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte à l'unanimité la votation d'un crédit de CHF 550'000.- pour la rénovation du toit de la cure, des façades de la cure et des Sources, ainsi que le changement de certaines fenêtres, à prélever sur la provision établie à cet usage ; l'assemblée donne compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.**

**5. Voter un crédit de CHF 50'000.- pour le changement des fenêtres et des volets de la maison de St-Germain, à prélever sur la provision établie à cet usage ; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.**

Ce point est présenté par M. Damien PLUMEY, conseiller.

Il débute sa présentation en rappelant que la paroisse a un patrimoine immobilier fourni et qu'en tant que propriétaire, il incombe à la paroisse d'entretenir ces bâtiments. Il soumet donc à l'assemblée un crédit de CHF 50'000.- pour le changement de toutes les fenêtres et volets de la maison St-Germain.

Cette rénovation permettrait d'améliorer le confort du locataire, mais également d'améliorer l'isolation du bâtiment, donc réduire sa consommation d'énergie. En effet, les fenêtres ont une soixantaine d'années et elles sont des passoires énergétiques.

Deux offres sont présentées ce soir à l'assemblée :

- CHF 40'000.- pour le changement des 18 fenêtres de l'ensemble de la maison St-Germain.
- CHF 10'000.- pour le changement des 9 paires de volets.

Ce montant sera prélevé sur la provision établie à cet usage et il est demandé à l'assemblée de donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.

M. DONZE demande s'il y a des contraintes patrimoniales sur ce bâtiment.

M. PLUMEY répond qu'il n'y en pas, mais que la paroisse est plutôt sollicitée par l'office de la culture à mettre du bois. La paroisse a tout de même demandé une offre « bois » et une offre « bois/métal ».

M. Michel ROY ne comprend pas qu'on hésite en mettant que du bois.

M. PLUMEY répond qu'en cas de choix « bois/métal », il faudrait s'opposer à l'avis de l'office de la culture.

**La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte à l'unanimité la votation d'un crédit de CHF 50'000.- pour le changement des fenêtres et des volets de la maison de St-Germain, à prélever sur la provision établie à cet usage ; l'assemblée donne compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.**

**6. Voter un crédit de CHF 40'000.- pour le raccordement au Thermoréseau de la chapelle de Lorette, ainsi que sa maison, à prélever sur le fonds « Bâtiments paroissiaux » ; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.**

Ce point est présenté par M. Aimé MAITRE, conseiller.

Le Conseil a pris connaissance au printemps 2023 que des travaux étaient planifiés à la rue de Lorette par la municipalité de Porrentruy pour la réfection des canalisations et pour l'arrivée du Thermoréseau dans le secteur de Lorette. Le Conseil a décidé de saisir l'opportunité de ces travaux pour demander en juin 2023 une offre à Thermoréseau-Porrentruy pour le raccordement de la chapelle de Lorette et de la maison du chapelain.

Actuellement, les deux bâtiments sont chauffés au mazout avec une chaudière qui a 24 ans et qui est combinée avec un chauffe-eau. Il faut 2 citernes pour chauffer les 2 bâtiments. Ces dernières se situent au rez-de-chaussée du bâtiment annexe et la consommation de mazout s'élève à CHF 5'300.- par année. Il faut également ajouter à cette somme les taxes d'entretien du brûleur, les taxes de ramonage et les frais de révision pour les citernes.

Une première offre a été faite par Thermoréseau en juillet 2023 et une séance de chantier a eu lieu en septembre 2023 avec MM. Mathieu GIGON et Fabien SCHAFFTER. Pour mener à bien cette séance et les futurs travaux, M. le chanoine Jacques OEUVRAY a présenté les plans et les photos concernant les conduites pour les eaux pluviales enterrées à l'extérieur de la chapelle. L'installation d'une conduite flexible sera posée en préservant les 2 tilleuls de la chapelle, le mausolée central et le passage d'accès pour les personnes handicapées. L'introduction de la conduite se fera par l'intérieur de la cave du chapelain et non pas par le local de la chaudière actuelle, car cela nécessiterait beaucoup de travaux.

A la suite de cette réunion, Thermoréseau-Porrentruy a fait une offre définitive de CHF 40'959.10 avec une moins-value de CHF 2'000.-. Une convention de servitude en faveur de Thermoréseau est prévue ; l'entreprise pourra effectuer un raccordement hydraulique à sa conduite sur la parcelle de la chapelle pour alimenter l'immeuble voisin. En contrepartie, Thermoréseau s'engage à ristourner CHF 4'000.- de l'offre initialement prévue.

Les coûts annuels prévisibles avec ce système de chauffage seront de CHF 6'013.80 par année. Ce qui rapproche fortement les coûts en chauffage que la paroisse a actuellement pour la chapelle. Le Conseil est unanime sur le choix de se raccorder à Thermoréseau, car la chaudière à mazout a 24 ans et elle devra être changée dans un avenir proche. De plus, le retrait des deux citernes va permettre de libérer de l'espace dans les locaux du rez-de-chaussée du bâtiment annexe. Pour terminer, la paroisse effectue un geste concret en faveur de l'écologie et de l'utilisation de l'énergie d'une source locale. Le Conseil rappelle également que différents bâtiments paroissiaux sont chauffés avec satisfaction par Thermoréseau : l'église, l'ancienne cure et la salle paroissiale de Fontenais ; l'église, la cure et le centre paroissial à Porrentruy. Concernant l'église St-Germain, un raccordement est plus compliqué du fait qu'il faudrait effectuer une fouille du cimetière.

La présentation étant arrivée à son terme. M. MAITRE demande à l'assemblée de donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.

MM. CAMPEDEL, DONZE, COURTET, MONNAT et Michel HAUSER demandent :

- Est-ce que le retrait des citernes est prévu dans les coûts des travaux ?
- Est-ce que Thermoréseau avait prévu de passer par Lorette au début de leurs travaux ?
- Le raccordement à Thermoréseau paraît très favorable, mais, est-ce qu'une demande d'offre pour l'installation d'une pompe à chaleur a été faite ?

MM. MAITRE et FRELECHOUX répondent :

- Le retrait des citernes n'est pas prévu dans les travaux. Mais il n'y a pas d'urgence à démonter les citernes qui sont en plastiques mais dans des bacs en métal. L'église de Fontenais a encore sa citerne, alors qu'elle n'est plus utilisée.
- Les travaux de génie civil planifié au départ s'arrêtaient au carrefour devant la chapelle de Lorette. C'est pour cette raison qu'une participation plus-value pour éloignement de CHF 8'000.- est prévue dans le devis.
- Aucune demande d'offre n'a été faite pour une pompe à chaleur. Cette dernière utiliserait de l'électricité pour fonctionner et les coûts d'électricité vont être augmentés de 17% en 2024. De plus, pour poser une pompe à chaleur, il faudrait effectuer un forage. D'ailleurs, les locatifs autour de la chapelle ont tous choisi le raccordement à Thermoréseau. Pour terminer, si le Conseil demande une nouvelle offre pour une pompe à chaleur, la paroisse risque de passer à côté de l'offre faite par Thermoréseau.

M. PLUMEY encourage ces travaux, car les locaux du bâtiment ne sont pas chauffés et le mazout a déjà gelé dans les citernes.

M. ROY déclare que le raccordement à Thermoréseau est un bon choix écologique, car il est impossible, par exemple, de mettre des panneaux solaires sur ce type de bâtiment.

**La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte à l'unanimité la votation d'un crédit de CHF 40'000.- pour le raccordement au Thermoréseau de la chapelle de Lorette, ainsi que sa maison, à prélever sur le fonds « Bâtiments paroissiaux » ; l'assemblée donne compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.**

## **7. Approbation du projet d'aide humanitaire.**

Mme Katia LOVIS, conseillère, présente ce point.

Le Conseil a reçu une demande de dons de l'abbé Jean-Pierre NDIANYAMA pour un projet de construction d'une pharmacie et son approvisionnement pour le centre hospitalier ONG. Congo. Jura. Ce centre se situe dans une ville de la province du Kasaï Oriental au Congo et a été ouvert en juillet 2022.

Cet hôpital a permis à une population vulnérable et isolée géographiquement de bénéficier de soins gratuits dispensés par un personnel médical qualifié. Actuellement, le centre rencontre des difficultés d'approvisionnement et de stockage de médicaments. Selon l'abbé NDIANYAMA, la construction d'une pharmacie permettrait au personnel soignant d'intervenir plus rapidement dans des situations aiguës, car actuellement de grandes distances sont nécessaires, même de nuit, pour se procurer certains médicaments. Elle permettrait de diminuer la mortalité des patients et pourrait répondre aux exigences de la santé du Congo afin d'être reconnu comme un centre viable.

Les coûts de ce projet sont au total de CHF 30'826.- et le Conseil demande une validation à l'assemblée pour un don de CHF 10'000.-.

Mme NICOULIN précise que le compte « Fonds donation » est d'un montant de CHF 44'000.- et que le montant de CHF 10'000.- serait prélevé sur ce compte.

M. COURTET demande si d'autres Communes ecclésiastiques ont été contactées pour payer la totalité de la somme, soit CHF 30'826.-.

M. FRELECHOUX répond que l'abbé NDIANYAMA a pris d'autres contacts pour obtenir son budget, mais que la Commune ecclésiastique ne s'en occupe pas.

**La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte le projet d'aide humanitaire pour un montant de CHF 10'000.- avec l'accord de 26 ayants droit et 1 abstention.**

## **8. Informations :**

### **a) du conseil de la commune ecclésiastique.**

Ce point est présenté par M. FRELECHOUX.

Il y environ une année, l'assemblée a accepté un crédit pour l'installation d'un système de clés électroniques pour les églises de St-Pierre, de St-Germain et pour le centre paroissial des Sources. L'installation a été effectuée durant l'automne 2023 et la commune ecclésiastique est en pleine phase de rodage. M. FRELECHOUX remercie les utilisateurs pour leur indulgence face à la mise en place de ce nouveau système et invite les utilisateurs à annoncer les problèmes qu'ils peuvent rencontrer. Le système étant à ses débuts, un bilan d'utilisation n'a pas encore été fait. Mais s'il est positif, l'utilisation de clés électroniques sera étendue à d'autres bâtiments.

Au mois d'août 2023, la Commune ecclésiastique a recruté un nouveau sacristain, M. Riccardo REALE, pour remplacer le départ de M. Grégoire ETIENNE. Le choix a été judicieux, car après quelques mois d'activités, M. REALE et M. TERRIER sont devenus une équipe de choc qui fonctionne parfaitement bien. M. FRELECHOUX, au nom de la Commune ecclésiastique et de ses paroissiens, souhaite encore la bienvenue à M. REALE dans l'équipe.

Le président annonce également qu'un véhicule aux couleurs de la Commune ecclésiastique des Sources a été acheté. En effet, avec l'augmentation des sites à entretenir, la Commune ecclésiastique a trouvé judicieux et efficace d'outiller le véhicule, afin d'éviter de disposer de parcs matériels complets sur chaque site. Lors de l'acquisition du véhicule, la question d'acheter une voiture électrique s'est posée, mais le surcoût important à l'achat et l'absence de borne de recharge à la cure a fait renoncer à cette idée.

Toujours sur le plan du personnel, dès la mise en place de l'Espace pastoral, un projet de transfert des secrétaires dont l'activité est dédiée à cet Espace a été projeté. Il semble en effet logique que le donneur d'ordres soit également l'employeur. Toutefois, entre la volonté assez largement partagée par les différentes Communes ecclésiastiques et la concrétisation du projet, il s'avère que le dossier est très complexe. En effet, il s'agit d'harmoniser des conditions de travail assez disparates tout en évitant une explosion des coûts à la charge des Communes ecclésiastiques. Après plusieurs échanges entre les promoteurs du dossier au sein de l'Espace pastoral, la Commune ecclésiastique et les employées concernées, M. FRELECHOUX annonce qu'une solution satisfaisante pour tous a été trouvée et qu'un transfert des secrétaires sera possible dès janvier 2025.

M. FRELECHOUX partage également un souci que la Commune ecclésiastique a pour l'avenir. L'Etat jurassien envisage de revoir son financement de la CEC avec non seulement un changement du mode d'attribution de l'enveloppe annuelle, mais également de son épaisseur. Par ailleurs, les scandales à répétition qui éclaboussent l'Eglise, qui ne laissent évidemment pas la Commune ecclésiastique indifférente, ont une incidence directe sur l'enregistrement d'une importante augmentation des sorties d'Eglise. Ces sorties ont des conséquences, car pour continuer à transmettre le message de l'Eglise fait de foi et de spiritualité, il faut un minimum d'encadrement matériel. Actuellement, nous ne sommes pas en difficultés financières, mais pour se préparer au mieux, le Conseil devra réfléchir à la pertinence de garder l'intégralité de notre parc immobilier actuel, de réduire les coûts inutiles et de se concentrer sur l'essentiel.

Pour terminer sa présentation, M. FRELECHOUX remercie ses collègues du Conseil pour leur participation très active ; Mme MARQUES, secrétaire-caissière qui constitue un pilier important pour la Commune ; le personnel pour sa fidélité et son engagement ; l'équipe pastorale et en particulier l'abbé Jean-Pierre BABEY pour ses prises de parole enrichissantes lors des débats au sein du Conseil ; la présidence et le secrétariat de l'assemblée ; tous les paroissiens pour leur temps consacré à l'assemblée de ce soir.

M. FRELECHOUX souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et un joyeux Noël.

Mme ZAUGG prend la parole et signale que lors des célébrations à l'église de Fontenais, malgré le micro que porte le célébrant, l'abbé qui préside la messe n'est pas entendu, sauf lorsqu'il se tient à l'ambon. Elle demande également pourquoi la paroisse n'utilise pas à Fontenais les mêmes micros qu'à Porrentruy.

M. REALE répond qu'il propose le micro-cravate au célébrant et qu'il est accepté ou pas.

M. COURTET informe qu'il y a plusieurs systèmes de réglage avec les micros de Fontenais. Il se mettra en contact avec M. REALE pour le lui expliquer.

M. FRELECHOUX informe que la remarque a été notée et une solution sera étudiée pour remédier à ce problème de son.

M. DONZE demande quelle est la proportion des sorties d'église pour notre paroisse et quand le parking de Lorette sera disponible.

Mme MARQUES répond, qu'auparavant, il y avait environ 30 sorties d'église par année et qu'actuellement, ce sont 80 sorties.

M. FRELECHOUX répond que le parking de Lorette sera disponible dès la fin des travaux.

## **b) de l'Equipe pastorale.**

M. l'abbé Jean-Pierre BABEY prend la parole pour présenter ce point.

M. l'abbé BABEY débute sa présentation par le sujet des abus sexuels dans l'Eglise. Il rappelle qu'il peut y avoir un accompagnement des victimes. Différentes informations sont apparues dans le journal paroissial ou dans les feuillets dominicaux pour savoir où obtenir de l'aide. D'ailleurs, une lettre ouverte de Mgr Felix GMUR aux croyants datant du mois de septembre 2023 se trouve sur le site internet du Jura Pastoral. Mgr GMUR travaille de façon active à changer les protocoles afin que ces drames soient évités. Actuellement, l'Eglise s'investit à se mettre à l'écoute de toutes les victimes connues ou celles qui n'ont pas encore signalées leur abus.

Selon M. l'abbé BABEY, il est possible que l'Eglise se relève de cette période sombre si elle se recentre sur son message de base : plus pauvre, plus petite, plus évangélique.

M. l'abbé BABEY relève la volonté du Conseil à agir pour l'écologie et l'économie d'énergie par le biais des 3 projets présentés ce soir. De plus, il félicite le Conseil d'avoir pris la décision de diminuer ou de mettre en veille les chauffages des églises. Il n'a pas eu de retour négatif des paroissiens par rapport à ces choix. Il pense que le Conseil suit le chemin suggéré par le Pape François qui prône le respect de la nature.

M. l'abbé BABEY relève l'excellente collaboration qui continue à régner entre l'équipe pastorale et le Conseil de la commune ecclésiastique. Ces bonnes conditions apportent une grande satisfaction à travailler ensemble.

Arrivé au terme de sa présentation, M. l'abbé BABEY remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée. Il souhaite un joyeux Noël à tous et de bonnes fêtes teintées d'espérance.

La parole n'étant pas demandée, Mme NICOULIN clôt ce point.

## **9. Divers**

M. HAUSER relève l'excellente collaboration entre la Commune ecclésiastique et la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Porrentruy, car plusieurs membres de la Commune ecclésiastique siègent au Conseil de la Fondation.

Actuellement, l'exposition présentée à l'Hôtel-Dieu est sur la religion : « Ici & l'au-delà »

M. HAUSER rappelle que lorsque des bâtiments paroissiaux sont vidés, il faut penser à demander à la Fondation si elle peut être intéressée par certains objets, avant de les jeter.

M. FRELECHOUX relève qu'un inventaire a été fait l'année passée et que le musée de l'Hôtel-Dieu gère le patrimoine de l'église St-Pierre.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente félicite le Conseil pour le travail effectué en 2023, remercie tous les intervenants et participants à cette assemblée et elle souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et un joyeux Noël. Elle convie les participants à partager le verre de l'amitié et lève l'assemblée à 21h39.

La vice-présidente :

Aline NICOULIN

La secrétaire :

Marielle FRIDEZ